

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE **DU 13/11/2023**

Présents :

Michaël AUBERT, Myriam BERNAUDIN, Yoann COPARD, François DAUPHIN, Chloé FOLACHER, Frank LE FOLL, Florence LEGENDRE, Corentin LEVACHER, Emma MILOT, Alain RINCÉ.

ORDE DU JOUR :

- 1 - Désignation d'un nouveau directeur-adjoint de l'ED sur le site caennais.
- 2 - Mise à jour du règlement intérieur de l'ED nBISE.
- 3 - Validation d'un courrier à destination des établissements concernant la procédure d'attribution des CDE.

1 - Désignation d'un nouveau directeur-adjoint de l'ED sur le site caennais.

François Dauphin avait fait savoir qu'il souhaitait pouvoir être remplacé dans ses missions de directeur adjoint de l'ED qui sont difficilement compatibles avec celles de directeur du CED. Dans cette optique, un appel à candidature a été lancé auprès des enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés à l'ED et exerçant sur le site caennais, en ciblant l'ensemble des membres titulaires de l'HDR ayant été impliqués dans la direction d'au moins une thèse au cours des quatre dernières années.

Trois membres de nos unités de recherche ont pris contact avec la direction de l'ED. Chacun a bénéficié d'un entretien avec le directeur de l'ED pour échanger notamment sur les différents dispositifs de notre école doctorale et les principales missions des membres de l'équipe de direction de l'ED. Alain Rincé précise aux membres du conseil que les entretiens ont révélé que ces trois personnes avaient déjà de bonnes connaissances des principaux dispositifs appliqués par l'ED.

Craignant ne pas avoir suffisamment de temps à consacrer à cette fonction, deux personnes ont signalé qu'elles ne déposeraient pas de candidature. Nous avons donc reçu une candidature, celle de Mr Olivier Etard, MCU-PH, membre de l'unité COMETE dont les motivations (lettre de candidature) et le CV ont été transmis aux membres du Conseil de l'ED.

Après quelques échanges portant sur des éléments transmis par Mr Etard et sur ses expériences de direction de thèse, le conseil a voté à l'unanimité pour proposer au Cac de la ComUE et aux trois universités normandes concernées, la nomination d'Olivier Etard en qualité de directeur-adjoint de l'ED nBISE en remplacement de François Dauphin.

Si les conseils de nos établissements étaient en mesure de valider cette proposition d'ici la fin de l'année 2023, le 1er janvier 2024 pourrait être défini comme date officielle de prise de fonction.

2 - Mise à jour du règlement intérieur de l'ED nBISE.

Suite à l'évolution d'une partie de nos procédures, le bureau de l'école doctorale soumet une version révisée du règlement intérieur de l'ED nBISE aux membres du conseil.

Les principaux changements portent sur :

- Le paragraphe concernant les co-encadrements de thèse par des membres non-HDR. Ces modifications ont pour objectif de tenir compte des décisions prises lors du conseil du

13/09/2023 visant à permettre un co-encadrement dans le cas des thèses co-dirigées et jusqu'à 2 co-encadrements pour des thèses dont la direction est assurée par une seule personne.

- Le paragraphe concernant l'attribution des contrats doctoraux d'établissement afin d'adapter notre règlement aux procédures mises en place en 2023 par nos établissements et aux modalités d'évaluation des candidats qui avaient été définies lors de la réunion de conseil du 16/11/2022.
- Le paragraphe « exigences en matière de suivi de formation » pour tenir compte des décisions prises par le conseil en juillet 2023 (obligation de suivre dès la 1^{ère} année de doctorat la formation "intégrité scientifique et éthique de la recherche" et obligation de suivre la formation "lutte contre tout type de violences et de discriminations" pendant le doctorat).
- L'introduction d'un paragraphe « Doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ».

Après lecture de l'ensemble des parties sur lesquelles des changements sont proposés, à l'unanimité, les membres du conseil se prononcent pour l'acceptation de cette nouvelle version du règlement intérieur.

3 - Validation d'un courrier à destination des établissements concernant la procédure d'attribution des CDE.

Réunis le 13 septembre 2023, les membres du conseil de l'ED nBISE avaient convenu qu'un courrier soit rédigé et adressé aux présidences de nos établissements pour leur faire part de notre point de vue sur la procédure d'attribution des contrats doctoraux en 2023 et des conséquences de cette nouvelle procédure.

Un courrier est donc proposé et validé à l'unanimité moins un membre n'ayant pas souhaité prendre part au vote.



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE